



Cosne Cours Sur Loire

Nièvre - Bourgogne

Cadre réservé à l'administration

N° d'enregistrement

2012 /

Date de dépôt

Ouvert du lundi au Vendredi
Police Municipale

DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC : PERMISSION DE STATIONNEMENT

Je soussigné

Adresse

Code Postal Ville :

Téléphone

Agissant en tant que :

Propriétaire

Entrepreneur

Autre (à préciser)

Sollicite l'autorisation

D'établir un échafaudage ou similaire pour :

Réfection de magasin

Ravalement de façade

Autre (à préciser)

Autorisation URBANISME : Déclaration Préalable (DP)

Numéro :

De déposer sur la voie publique :

Une benne (**Important** : La benne sera vidée toutes les fins de semaine)

Du matériel (bétonnière ...)

Des matériaux (parpaings ...)

Un abri de chantier ou similaire

Autre (à préciser)

Pour les besoins des travaux, du déménagement, de la livraison :

La rue sera barrée

(Les Panneaux seront déposés sur le trottoir et installés par le Demandeur)

La circulation se fera en demi-chaussée alternée

De réaliser un enclos avec clôture ou palissade pour évolution et protection de chantier pendant les travaux

D'effectuer des travaux sur la voie publique

nature à préciser

De stationner avec un véhicule pour les besoins du chantier
Avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s).....

De stationner avec un véhicule pour un déménagement, une livraison
Avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s).....

Désignation du lieu de l'occupation :

Adresse
.....
Code Postal Ville :
Téléphone

Désignation de l'entreprise ou personne chargée des travaux :

Nom ou raison sociale
Adresse
.....
Code Postal Ville :
Téléphone Télécopie

Dimension de l'occupation :

Longueur (m)
Largeur (m) Surface au sol (m²)

Nombre de place occupée (stationnement payant) :(stationnement facturé à la journée)
Occupation par un véhicule : forfait de 5m² par véhicule

Durée de l'occupation :

Date de début de l'occupation
Date de fin d'occupation

Droits de voirie à payer pour occupation temporaire du domaine public pour travaux :

1,15 euro le m² de surface occupée au sol, par semaine indivisible (Un véhicule est égal à 5m²).
N° D/A- 11- 86 bis / 73 du 26 décembre 2011.

Dans le cas où **l'occupation du domaine public se situe sur des zones de stationnement payant**, un forfait journalier devra être versé **en plus** de la redevance dû pour travaux ou déménagement :

- **Pour les zones de stationnement orange : 1,65 euro par place, par jour.**
- **Pour les zones de stationnement verte : 0,97 euro par place, par jour.**

Arrêté Municipal N° D/A- 11- 86 bis / 73 du 26 décembre 2011

Et m'engage :

À payer les droits de voirie afférents à l'occupation du domaine public pour ces travaux qui seront recouverts par la Perception de COSNE-COURS-SUR-LOIRE.

À COSNE-COURS-SUR-LOIRE, le.....

Signature,

Les demandes devront être déposées au plus tard 3 semaines avant la date de début des travaux.